

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2023

BAISSER LE PRIX DES BILLETS DES TRAINS EXPRESS RÉGIONAUX PAR UNE FISCALITÉ ALLÉGÉE - (N° 1798)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 18

présenté par

M. Mickaël Bouloux, Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

I. – Après l’alinéa 3, insérer l’alinéa suivant :

« P. – Les services de transport ferroviaires légers de voyageurs urbains, interurbains et métropolitains. »

II. – En conséquence, compléter l’alinéa 4 par les mots :

« , et du transport ferroviaire de voyageurs assurés par les services de transport ferroviaires légers de voyageurs urbains, interurbains et métropolitains. »

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« II. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle à l’accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit d’élargir le taux réduit à 5,5 % à tous les transports collectifs urbains ferrés comme les métros et tramways.

Selon une étude de l'ADEME datant d'avril 2018, le métro et le tramway émettent 3 grammes de CO₂ par kilomètre parcouru par passager (gCO₂/pass.km) et le transilien 5 gCO₂/pass.km. La voiture particulière émet quant à elle entre 160 et 200 gCO₂/pass.km soit près de 50 fois plus ! C'est une absurdité à l'heure où le seuil de +2° C par rapport à l'ère préindustrielle a été dépassé au niveau mondial pour la première fois sur une journée. Les transports en France comptent pour près de 30 % des émissions de gaz à effets de serre dont plus de 50 % pour la seule voiture particulière, plébiscitée aujourd'hui pour 74 % des trajets domicile-travail. Dès lors, il est nécessaire, au moins en milieu urbain où les infrastructures existent, de plébisciter massivement l'utilisation des transports ferrés qui réduisent notre empreinte carbone et désaturent nos villes.

Dans la majeure partie des pays européens comptant un large réseau ferré, la TVA est complètement supprimée (comme au Royaume-Uni) ou largement abaissée (comme en Allemagne). Et pourtant, la France persiste dans le retard de développement de ce secteur. Ce retard aurait pu être corrigé par le Sénat qui s'est prononcé en faveur d'un abaissement à 5,5 % sur les transports collectifs lors du dernier projet de loi de finances ou encore par la Convention citoyenne pour le climat qui le préconise, si le Gouvernement n'avait pas balayé cette mesure pourtant bienvenue.

Pour ces raisons, il importe donc de favoriser le recours aux métros et aux tramways, par l'application d'une fiscalité allégée et donc d'un moindre coût pour les usagers.

Le présent amendement de repli reprend l'amendement déposé en commission par M. Sylvain Carrière et ses collègues du groupe LFI.